



**Arrêté temporaire n°23-AT-0552
Portant réglementation du stationnement**

BOULEVARD ROBERT BARRIER

Objet : Semi-marathon

Interdiction de
stationnement

Du 14 octobre 2023 au
15 octobre 2023

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande du club Go For It Running, sis 598 route de la Serraz - 73370 Le Bourget du Lac, représenté par Monsieur Julien Ruiz,

Considérant que l'organisation du semi-marathon rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 14/10/2023 au 15/10/2023 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 14/10/2023 dès 18h00 et jusqu'au 15/10/2023 à 09h30, le stationnement des véhicules est interdit sur tous les emplacements qui se situent entre l'entrée du camping Le Sierroz et l'intersection de l'Allée Promenade des Bords du Lac BOULEVARD ROBERT BARRIER. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux navettes des semi-marathoniens.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet et au Directeur de la Sécurité et de la Tranquillité Publique.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

Arrêté N° 23-AT-0552
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Club Go For It Running
- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 22/09/2023



**Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL**